conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 1(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial:

Antifrogen GEO -15°C

Code article: 302949

Nature chimique: Monoéthylène glycol avec inhibiteurs de corrosion

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle: Fluides fonctionnels

Type d'utilisation : Fluides de transfert de chaleur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Produkte (Deutschland) GmbH

65926 Frankfurt am Main

Nº de téléphone : +49 69 305 18000

Informations concernant la substance/le mélange

BU Industrial & Consumer Specialties

Product Stewardship

E-mail: SDS.Europe@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Tox Info Suisse, Tel. No.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 2(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ethylène glycol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

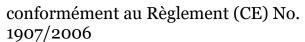
Aucun risque additionnel n'est connu, à l'exception de ceux dérivés de l'emballage.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concentration (% w/w)
Ethylène glycol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 20 - < 30





Antifrogen GEO -15°C Page 3(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin

et lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Dommages

Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion

dangereux: Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 4(20)

Référence: 000000684797 Date de révision : 10.08.2021 Version: 1-2/CH Date d'impression : 25.08.2021

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome

Information supplémentaire Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un équipement de protection adéquat.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

protection de l'environnement d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

> agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesure particulière nécessaire, si le produit est

correctement utilisé et manipulé.

contre l'incendie et

l'explosion

Indications pour la protection : Observer les règles générales de protection contre le feu.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de

manipuler le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien

aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 5(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucune autre recommandation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethylène glycol	107-21-1	VLE	20 ppm 52 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VME	10 ppm 26 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	` '	•	` '	
Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
Ethylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	35 mg/m3
NoCAS: 107-21-1			locaux	
Remarques:	DNEL			
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	106 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
Remarques:	DNEL			
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	7 mg/m3
	rs		locaux	
Remarques:	DNEL			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 6(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

	Consommateu	Dermale	Long terme - effets	53 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
Remarques:	DNEL	_		

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ethylène glycol	Eau douce	10 mg/l
NoCAS: 107-21-1		
	Eau (libération intermittente)	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Selon le risque, prévoir une protection des yeux suffisante

(lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes à

coques, et si nécessaire, une protection faciale).

Protection des mains

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Exposition à long terme Gants imperméables en caoutchouc

butyle

Délai de rupture : 30 min Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : En cas de brève exposition (dispositif de protection) : - gants

en caoutchouc nitrile

Remarques : Ces types de gants de protection sont proposés par

différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu

de travail.

Protection de la peau et du

corps

: Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire : - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou

d'exposition prolongée.

Mesures de protection : Observer les mesures de précaution habituelles pour la

manipulation des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 7(20)

Référence: 000000684797 Date de révision : 10.08.2021 Date d'impression : 25.08.2021 Version: 1-2/CH

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur bleu

Odeur caractéristique

env. -15 °C Point de solidification

Méthode: DIN 51583

Point d'ébullition env. 105 °C

Méthode: ASTM D 1120

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Méthode: ASTM D6450 (coupelle fermée)

ne forme pas d'étincelles

Température d'auto-

inflammabilité

donnée non disponible

Température de : Pas de décomposition jusqu'à 250°C.

décomposition Mesure sous azote

7.0 - 8.5 рΗ

> Concentration: 100 % Méthode: DIN EN 1262

Viscosité

Viscosité, dynamique env. 2,2 mPa.s (20 °C)

Méthode: calculée

Viscosité, cinématique env. 2,14 mm2/s

Méthode: DIN 51562

Solubilité(s)

Hydrosolubilité complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur < 0.01 kPa

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 8(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Densité : env. 1,0396 g/cm3 (20 °C)

Méthode: DIN 51757

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Tension superficielle : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

hygroscopique

Produit sensible à la lumière.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.668 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 9(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non déterminé

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Remarques: non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): Méthode: autre

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: autre BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg

Méthode: autre

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 20 h
Méthode : autre

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 10(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Méthode : autre

Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL : oui

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Pas d'information disponible.

Composants:

Ethylène glycol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 33 - 5000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Escherichia coli Concentration: 33 - 5000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 11(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

métabolique Méthode: autre Résultat: négatif BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test de létalité dominante

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Souche: Fischer F344

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 3 generation Dose: 40 - 200 - 1000 mg/kg

Méthode: autre Résultat: négatif BPL: non

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est

considéré comme non mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Composants:

Ethylène glycol:

Espèce : Souris, mâle et femelle Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 a

Dose : 6250-12500-25000-50000 ppm

Groupe de contrôle : oui Fréquence du traitement : daily

NOAEL : 1.500 mg/kg p.c./jour

Méthode : autre BPL : oui

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible.

- Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 12(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Pas d'information disponible.

Composants:

Ethylène glycol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Souche: Fischer F344

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Dose: 40 - 200 - 1000

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 1.000 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 1.000 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: > 1.000 Poids

corporel mg / kg Méthode: autre BPL: non

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement Espèce: Rat, femelle Souche: Sprague-Dawley

Voie d'application: par voie orale (gavage) Dose: 150 - 500 - 1000 - 2500 mg/kg Durée d'un traitement unique: 9 d

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1.500 Poids corporel mg

/ kg

Tératogénicité: NOEL: 150 Poids corporel mg / kg

Méthode: autre

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction :

Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction

- Evaluation II n'est pas attendu d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : non déterminé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 13(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Composants:

Ethylène glycol:

Voies d'exposition : Oral(e) Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 150 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 16 w Nombre d'expositions : daily

Dose : 50 - 150 - 500 - 1000 mg/kg

Groupe de contrôle : oui

Méthode : OCDE ligne directrice 408 BPL : Pas d'information disponible.

Espèce : Chien, mâle

NOAEL : 2.200 - 4.400 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 4 w
Nombre d'expositions : daily

Dose : 2 - 4 mL/kg bw

Groupe de contrôle : oui

Méthode : OCDE ligne directrice 410

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 200 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 33 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 220, 660, 2000 mg/kg bw/day

Groupe de contrôle : oui

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 150 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 12 months Nombre d'expositions : daily

Dose : 50, 150, 300, 400 mg/kg bw/day

Groupe de contrôle : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 14(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

Méthode : OCDE ligne directrice 452

Toxicité par aspiration

Produit:

donnée non disponible

Composants:

Ethylène glycol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'ayant pas été testé, les informations sont celles

obtenues à partir des propriétés des constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: non déterminé

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: non déterminé

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: non déterminé

Toxicité pour les

microorganismes Remarques: non déterminé

Composants:

Ethylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 72.860

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 15(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: EPA BPL: non

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la

concentration nominale.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500

- 13.000 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: donnée non disponible

Méthode: EPA

BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité pour les

microorganismes

CE 20 (boue activée, ménagère): > 1.995 mg/l

Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la

respiration)

Durée d'exposition: 0,5 h Contrôle analytique: non Méthode: ISO 8192

BPL: non

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Valeur de toxicité chronique: 2.629 mg/l

Point final: autre

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Poisson Méthode: autre BPL: non

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 8.590 mg/l

Point final: Taux de fécondité Durée d'exposition: 7 d Espèce: Ceriodaphnia spec

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: autre

BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la

concentration nominale.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 16(20)

Référence: 000000684797 Date de révision : 10.08.2021 Version: 1-2/CH Date d'impression : 25.08.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Non applicable

Composants:

Ethylène glycol:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 53 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 10 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: donnée non disponible

Composants:

Ethylène glycol:

Bioaccumulation Remarques: Compte tenu du faible logPow, aucune

bioaccumulation n'est attendue.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

Méthode: Evalué(e)

BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: donnée non disponible

Composants:

Ethylène glycol:

Répartition entre les Adsorption/Sol compartiments Milieu: eau - sol

environnementaux log Koc: 0

Méthode: autre (calcul)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 17(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Ethylène glycol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement

donnée non disponible

Information écologique

supplémentaire

: Le produit n'ayant pas été testé, les informations sont celles

obtenues à partir des propriétés des constituants.

Composants:

Ethylène glycol:

Cheminement et devenir dans l'environnement

: non disponible

Information écologique

supplémentaire

Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de

surface ou à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Sous réserve de respecter les réglements en vigueur et, le

cas échéant, après accord avec la société d'enlèvement et les autorités compétentes, le produit doit être transporté dans un

centre d'élimination des déchets approprié et agréé.

Emballages contaminés : Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 18(20)

Référence: 000000684797 Date de révision : 10.08.2021 Version: 1-2/CH Date d'impression: 25.08.2021

même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

ADR Marchandise non dangereuse **ADN** Marchandise non dangereuse RID Marchandise non dangereuse **IATA** Marchandise non dangereuse **IMDG** Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201) Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques

volatils organiques volatils (OCOV)

De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse

Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés

relative aux COV.

Autres réglementations:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 19(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP -Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Antifrogen GEO -15°C Page 20(20)

 Référence : 000000684797
 Date de révision : 10.08.2021

 Version : 1 - 2 / CH
 Date d'impression : 25.08.2021

par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Observer les prescriptions légales au plan national et au plan

local.

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul STOT RE 2 H373 Méthode de calcul

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des règlementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter CLARIANT.

CH / FR